



Conseil Municipal

DÉLIBÉRATION

-35-24-

Séance du 20 juin 2024

Le jeudi 20 juin deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Michel PEDERENCINO, conformément à la convocation qui lui a été faite le 14 juin 2024, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : Michel PEDERENCINO, Jean-Luc VANDENBEUCK, Vincent JEANMOUGIN, Priscilla LEGRAND, Henri DAZIN, Éric DESENCLOS, Christophe BLERVAQUE, Catherine PARENT, Audrey MELONI, Pauline CANVA, Frederic ROBILLARD, Cathy DELOFFRE, Emmanuel LASSON.
Représentés : Évelyne COYAUX (par Catherine PARENT), Alain DRUELLE (par Emmanuel LASSON)
Secrétaire : Jean-Luc VANDENBEUCK

Subventions exceptionnelles

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Luc VANDENBEUCK.

La commune a reçu plusieurs demandes de subventions exceptionnelles.

- L'association de la Chasse demande 300 €
- L'association Saveurs et vins demande une participation pour faire de la publicité au cinéma Majestic
- La Fanfare demande 1 500 € pour des réparations et achats d'instruments et de matériels

Où cet exposé

le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés

DECIDE

- D'attribuer les subventions suivantes
 - La Chasse : 300 €
 - Saveurs et vins : 0 €
 - La Fanfare : 1 500 €

Ainsi délibéré,

Le Maire
Michel PEDERENCINO

Publication le :

Transmission au représentant de l'État le :

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr